

Les collectivités territoriales

Cours - [Start-up : décrochez des marchés publics](#)

> Chapitre - Identifiez les acteurs des marchés publics



Qui s'occupe de quoi dans les collectivités territoriales ?

Comment identifier celles qui pourraient être intéressées par ma start-up ?

Selon le dernier [baromètre de la commande publique](#) publié par la Banque des Territoires et Intercommunalités de France, **les collectivités locales sont un moteur essentiel des achats publics.**

Les collectivités territoriales constituent des partenaires stratégiques pour les entreprises, en particulier dans le cadre des marchés publics qui couvrent un large spectre de besoins à l'échelle locale, régionale ou nationale. Ces opportunités, liées à la gestion des services publics, au développement économique et à l'aménagement durable, permettent aux entreprises de contribuer directement au développement des territoires.

La loi **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), adoptée en 2015, a joué un rôle crucial dans cette répartition des compétences. Elle vise à renforcer le rôle des régions et des intercommunalités tout en clarifiant les missions de chaque niveau de collectivité. Ce cadre juridique offre aux entreprises des opportunités accrues de collaboration avec les acteurs publics, notamment sur des projets d'ampleur régionale et intercommunale.

Sans être exhaustive, le tableau qui suit montre comment s'opère la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales :

<p>Communes</p>	<p>Les communes, au nombre de 34 967 en 2023, gèrent de nombreux services de proximité, créant ainsi des besoins variés en matière de prestations et de fournitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisme et logement : réalisation de projets de construction ou de rénovation urbaine, fourniture de
------------------------	---

	<p>matériaux ou de services pour l'aménagement des espaces publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Services publics de proximité : entretien des écoles, bibliothèques municipales et infrastructures locales. ● Actions sociales : services liés à l'aide aux personnes en difficulté (réseaux informatiques, logistique, accompagnement). ● Culture et loisirs : organisation de manifestations locales, fourniture d'équipements culturels ou sportifs. <p>Les communes et intercommunalités, avec 72 % des achats des collectivités locales (32 milliards d'euros), concentrent leurs investissements sur des secteurs stratégiques, notamment les travaux publics, l'aménagement urbain et la modernisation des infrastructures.</p>
<p>Départements</p>	<p>Les départements, chargés d'assurer la solidarité territoriale et sociale, proposent des marchés publics dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Action sociale : fourniture de services d'accompagnement pour les personnes âgées, handicapées ou les enfants en difficulté. ● Infrastructures : maintenance et modernisation des routes départementales, réseaux de transports scolaires et mobilité durable. ● Éducation : construction, équipement et entretien des collèges. ● Culture et patrimoine : rénovation ou gestion de musées et archives. ● Aménagement rural : projets de développement pour les zones rurales (agriculture, tourisme).
<p>Régions</p>	<p>Les 18 régions métropolitaines et d'outre-mer ont un rôle stratégique dans la mise en place de projets d'ampleur qui peuvent mobiliser de nombreuses entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développement économique : partenariats pour soutenir la croissance des entreprises, l'innovation, la recherche et l'export.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation et apprentissage : contrats liés à la gestion des lycées, formation continue et infrastructures éducatives. ● Transports : appels d'offres pour la gestion des transports régionaux (par exemple : TER, mobilité verte). ● Aménagement durable : opportunités dans les énergies renouvelables, l'aménagement écologique et les schémas régionaux de développement. ● Environnement : projets liés à la gestion de l'eau, à la biodiversité et à la préservation des espaces naturels.
<p>Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)</p>	<p>Les intercommunalités n'ont pas le statut juridique de collectivité territoriale mais sont soumises aux mêmes règles en matière d'achat public. Pourtant, en regroupant plusieurs communes, elles jouent un rôle essentiel dans la mutualisation des moyens et la coordination des projets locaux.</p> <p>Ces structures, qu'il s'agisse de communautés de communes, d'agglomérations ou de métropoles, gèrent des compétences clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement de l'espace : élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT) et de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) pour organiser le développement du territoire. ● Développement économique : création et gestion de zones d'activités économiques, soutien aux entreprises locales, et promotion de l'attractivité du territoire. ● Gestion des déchets : collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. ● Politique de la ville : mise en œuvre de programmes de rénovation urbaine et de développement social des quartiers. ● Transports : organisation des transports urbains et interurbains, gestion des infrastructures de transport. ● Environnement et cadre de vie : protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des espaces naturels. <p>Elles représentent donc une opportunité supplémentaire d'intervenir sur des projets de grande envergure.</p>

	Les compétences peuvent varier en fonction du type d'EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole) et des choix effectués par les communes membres.
--	--

Chacune des collectivités rencontre également des besoins d'achats en matière de fonctionnement : formation, matériel de bureau, matériel informatique...

La palette et les périmètres d'achat des collectivités territoriales sont larges. Quelques défis auxquels sont confrontées les collectivités territoriales :

1. **Développement économique inclusif et résilient** : Les collectivités doivent stimuler l'économie locale tout en préservant l'environnement et en évitant l'étalement urbain. Cela inclut l'aide à l'implantation d'entreprises, le soutien aux entrepreneurs, et la création d'emplois locaux.
2. **Transition écologique** : Les collectivités sont en première ligne pour lutter contre le changement climatique. Elles doivent mettre en place des politiques de développement durable, réduire l'empreinte carbone et promouvoir les énergies renouvelables. Leurs achats sont un levier majeur de la mise en œuvre de ces objectifs.

Ces défis nécessitent une approche stratégique et collaborative pour assurer un développement harmonieux et durable des territoires.

Les collectivités gèrent des budgets variés et adoptent des approches très hétérogènes selon leur taille. Une petite commune n'a pas les mêmes besoins ni les mêmes moyens qu'une grande métropole. Par exemple, une région peut piloter un appel d'offres pour des trains régionaux, alors qu'une commune peut commander des fournitures scolaires.

Focus sur les collectivités à statut particulier et d'outre-mer : des besoins spécifiques

Certaines collectivités disposent de statuts spécifiques, offrant des opportunités uniques aux entreprises :

- **Paris, Lyon, Marseille** : en tant que métropoles dotées d'un statut particulier, ces trois métropoles gèrent des grands projets urbains et des infrastructures complexes.
- **La Corse** : collectivité territoriale unique depuis 2018, elle concentre ses projets sur le tourisme durable, la préservation des espaces naturels et le développement économique insulaire.

- **Outre-mer** : les projets varient selon les spécificités des territoires. Par exemple :
 - **Guadeloupe** et **Martinique** : opportunités liées à la transition énergétique et à l'éco-tourisme.
 - **Guyane** : besoins en infrastructures pour l'éducation, la santé et les transports dans un contexte de développement rapide.
 - **Réunion** : focus sur l'énergie renouvelable, les technologies vertes et la modernisation des réseaux de transport.
 - **Polynésie française** et **Nouvelle-Calédonie** : appels d'offres pour des projets maritimes, environnementaux et d'aménagement du territoire.